

# LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

**Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, première étape du cycle budgétaire annuel d'une commune, se tient dans les deux mois avant le vote du budget (*conseil municipal du 23 mars*). Ce rapport précise les orientations pour l'année à venir, les prévisions sur plusieurs années en investissement et les choix sur la gestion de la dette.

**Les dépenses de fonctionnement** reviennent chaque année : masse salariale, fournitures et consommation courante, petit entretien, participation aux charges d'organismes extérieurs, paiement des intérêts des emprunts et des frais financiers.

**Les recettes de fonctionnement** : produits des services (restaurants solaires, spectacles...), impôt et taxes, droits d'occupation du domaine public, dotations de l'État et de la Métropole, subventions diverses...

**Les dépenses d'investissement** sont des opérations annuelles qui modifient le patrimoine de la commune : achats de matériels durables, constructions ou aménagements des bâtiments et des espaces publics, travaux d'infrastructure, gros travaux de réparation de bâtiments. Elles comportent également le remboursement du capital des emprunts bancaires.

**Les recettes d'investissement** : autofinancement, fonds de roulement, subventions diverses, emprunts, vente de terrains et bâtiments...

## SITUATION DE LA COMMUNE EN 2020

L'année 2020 a contraint la collectivité à s'adapter au contexte sanitaire pour maintenir un service public de qualité.

Le bilan du budget 2020 pour la section de fonctionnement a révélé :

- des baisses de recettes (réduction d'activité de certains services : culture, enfance, sports).
- Des hausses de dépenses liées à la crise sanitaire (achat de masques, gel hydro-alcoolique, encadrement sanitaire, équipement divers).
- Une baisse de la "subvention-dotation (DGF) de l'État en partie liée à la diminution de la population.
- Une baisse du fond départemental de la taxe professionnelle (FDPTP).

Une analyse financière sur la période **2017-2019**, réalisée par la Direction Générale des Finances Publiques souligne que : « *La situation financière de la commune de Vizille appelle à une grande vigilance pour les années à venir... la section de fonctionnement apparaît fragile, principalement à cause du niveau des charges trop élevé par rapport aux recettes... la capacité d'autofinancement\*, si elle couvre le remboursement en capital de la dette, est insuffisante pour financer significativement les dépenses d'équipement... »*

### \*Capacité d'autofinancement (CAF)

C'est l'excédent des recettes sur les dépenses réelles de fonctionnement moins le remboursement des emprunts. Elle permet de savoir si la collectivité peut, ou pas, rembourser ses emprunts, de financer directement sans emprunter une partie des investissements lorsque c'est possible.

## LES ORIENTATIONS 2021

**L'ensemble des mesures "imposées"** (pertes de recettes et augmentation des dépenses) **pour la préparation du budget 2021 représente plus de 250 000 € que la collectivité doit absorber sans aucune marge de manœuvre.** »

Face à ce contexte budgétaire contraint, la municipalité a fait le choix de ne pas diminuer les services à la population. Des efforts de rationalisation et d'économies de fonctionnement ont été réalisés par les services et les élu-e-s lors de la préparation du budget.

Pour retrouver des marges de manœuvre et se tourner vers l'avenir, mettre en place une politique ambitieuse auprès des Vizillois et donner un nouveau souffle au développement de la ville, des choix stratégiques sont présentés pour le budget 2021 avec plusieurs axes :

### ORIENTATIONS POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

• **Augmenter de 10% la part communale du taux d'imposition de la taxe foncière.**

En 2020, 2880 contribuables ont payé la taxe sur le foncier bâti (TFB). Cette augmentation entraînera une augmentation de cotisation annuelle comprise :

- entre 1€ et 120 € pour 2246 contribuables (78%).
- Entre 120 € et 240 € pour 515 contribuables (17,9%).
- Supérieur à 240 € pour 119 contribuables (4,1%).

A noter que cette augmentation sera en partie compensée par la suppression progressive de la taxe d'habitation.\*

### \*Suppression progressive de la TH

80% des ménages ne paient plus la Taxe d'Habitation (TH) depuis 2020 (pour les 20% restant : allègement de 30% en 2021, de 65% en 2022. En 2023, aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

- **Mise en place d'indicateurs pour un meilleur pilotage de la collectivité : plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement, accompagnement du personnel municipal, gestion prévisionnel des emplois et des compétences, formation, régime indemnitaire harmonisé.**
- **Développement du lien social et de la qualité de vie des habitants, renforcement de la sécurité de proximité et de la tranquillité publique.**

### UNE SECTION D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUE

• **Mettre en œuvre des investissements ambitieux tout en maîtrisant la dette.** Pour 2021, sur 1 600 000 € d'investissements, un emprunt de 800 000 € est prévu (600 000 € empruntés par la précédente majorité). La commune se désendettera toutefois à hauteur de 60 000 €.

• **Lancer des programmes de travaux sur les bâtiments conduisant à des économies d'énergie, d'entretien et d'optimisation du patrimoine de la ville afin de, notamment, réduire chaque année la facture énergétique.**

• **Mise en place d'une stratégie de cession et d'aménagements foncière et immobilière par la vente de terrains et bâtiments pour permettre la création de logements et d'activités économiques.**

• **Mise en place d'une organisation pour la recherche de financements et de subventions (Europe, État, Région, Département, Métropole), notamment avec le plan de relance gouvernemental de 100 milliards d'euros.**

• **Relancer une dynamique de territoire grâce à une transformation profonde de la ville, la création de nouvelles activités, l'adaptation au changement climatique.**